

P.B. 77.9.15.1 - Sk/Renk

CONFIDENTIEL

CONFERENCE SUR LA SECURITE ET LA
COOPERATION EN EUROPE (CSCE)

Compte-rendu
~~Procès-verbal~~

de la séance du Groupe de
travail sur la CSCE du 19 décembre 1972

Présidence : M. l'Ambassadeur Bindschedler

Participants : M. le Conseiller Fédéral Graber
MM. Thalmann, Probst, Campiche, Gelzer,
Nussbaumer, Pictet, Kistler (DMF), Ritter,
Fritschi, Brunner, von Arx, Hentsch,
Simonin, Schenk, Bischof, Hoffmann,
Grossenbacher, Renk (procès-verbal)

Ordre du jour : 1) volet économique de la CSCE
2) consultations d'Helsinki : bilan de
première phase ^{étape} (22 novembre - 15 décembre 1972)
et attitude en vue de la reprise (15 janv. 73)

Sur proposition de M. Bindschedler, il est décidé en début de séance de traiter le point 2 de l'ordre du jour en priorité.

M. Campiche

1) Bilan des travaux de la première phase des consultations

Points saillants :

- 1.1 Election du Président, pas de vice-présidence on voulait éviter l'institutionnalisation, pas de bureau.
- 1.2 Adoption des règles de procédure (consensus) : test intéressant : les Grandes puissances se trouvent devant une situation nouvelle, éprouvant un certain poids psychologique des petits Etats.
- 1.3 Déclarations liminaires : la déclaration suisse était la plus courte et fut caractérisée d'informelle et concise.
- 1.4 Examen du programme de travail de la consultation à partir du 15 janvier 1973 : question cruciale : mandats à donner aux commissions issues de la Conférence (base : document yougoslave)

A l'issue de la première phase des consultations, deux conceptions opposées :

- a) URSS : ne veut parler que vaguement des mandats et n'est pas prête d'accepter ce terme,
- b) France, suivie par les Neuf : tout en voulant faire un geste en direction URSS (visite Pompidou à Moscou) délégation française a reçu instructions de rester dure sur la question des mandats.

Le 15 janvier, la France présentera un projet d'ordre du jour complété par un projet détaillé pour les mandats des trois commissions (sécurité, coopération économique, coopération culturelle).

Il nous faut un texte formulé d'ordre du jour pour pouvoir insérer notre SRPD, y compris une formule correspondante pour le mandat de la commission qui devra traiter le projet.

2) Conclusion

- 2.1 Au début, essai de "finlandisation" de la Conférence. Pour les Finnois, il est parfois difficile de résister aux pressions, ce qui influence le jugement du rôle que la Finlande pourrait jouer plus tard comme pays hôte à des Conférences internationales.
- 2.2 Le caractère confidentiel des consultations a été transformé, dès le début, par une information assez généreuse à l'intention de la presse, dont les Finlandais les premiers se sont faits les champions. Il nous fallait donc, contrairement à nos prévisions, informer notre presse, sans toutefois entrer dans les déclarations des autres délégations.
- 2.3 La Suisse était un des pays les mieux préparés (ceci fut même reconnu par certains pays de l'Est) Les contacts bilatéraux du Département étaient extrêmement utiles, ~~tant aux niveaux du Chef du Département qu'à ceux du Secrétaire Général, du Jurisconsulte et du Secrétariat Politique.~~
- 2.4 Pour la première fois depuis longtemps, la Suisse est entrée dans l'arène politique. Dans cet exercice, la neutralité a prouvé son utilité : il n'y a pas de méfiance envers la Suisse jugée indépendante et impartiale :
- La voix de la Suisse est entendue parce que c'est la Suisse.

M. Bindschedler

Remercie l'Ambassadeur Campiche de son compte-rendu : nous pouvons nous féliciter du rôle que notre pays est en train de jouer à Helsinki.

Remarques : 1) déclaration suisse précise, exacte, objective, et digne. Elle peut servir d'exemple.

2) relations avec la presse : les instructions doivent être observées d'une façon flexible. Cet aspect a été traité avec diligence par notre délégation.

M. Bindschedler

Propositions sur l'ordre de la discussion :

1. continuation du travail des consultations d'Helsinki
2. questions spéciales de l'ordre du jour et des mandats
 - a) SRPD
 - b) organe permanent
3. organisation de la Conférence
 - a) participants
 - b) lieu et date
4. coopération entre les Neutres
5. questions de la Méditerranée
6. Lien CSCE - MBFR

ad 1 : Il faut continuer la ligne suivie jusqu'ici. En ce qui concerne l'ordre du jour et les mandats, le papier yougoslave correspond à nos vues.

ad 2 : (SRPD) question principale : à quel endroit le placer sur l'ordre du jour ? Deux variantes :

- 1) point principal indépendant de l'ordre du jour
- 2) le mettre sous chapitre I (sécurité, questions politiques)

Formulation : le plus bref possible, si possible uniquement titre et deux explications (questions justiciables - tribunal d'arbitrage / questions non justiciables - commission d'enquête).

Les Roumains ont exprimé leur intention de se joindre à nous dans la proposition SRPD.

M. Brunner

Ordre du jour : deux thèses au sein du camp occidental :

- 1) têtes de chapitre d'abord, puis procéder au détail
- 2) constituer une liste exhaustive et la regrouper plus tard en chapitres.

Si la deuxième version est adoptée, nous n'aurons pas de difficulté à faire inscrire notre SRPD.

Nous sommes pour la liberté de chaque pays d'inscrire ce qu'il veut. Ce principe toutefois sera difficile à réaliser, notamment en vue de l'opposition des Pays de l'Est. Il y a un risque de voir le SRPD bloqué par un de ces pays.

M. Bindschedler

Il nous faut suivre le principe de liberté de pouvoir tout inscrire. L'essentiel est que le SRPD figure sur l'ordre du jour.

M. Campiche

Bucarest s'intéresse à l'inscription d'une déclaration de non-recours à la force à l'ordre du jour, mais les Roumains savent que ce principe figure déjà dans la Charte des Nations Unies et veulent donc éviter une simple répétition. De là leur intérêt à un règlement concret et réaliste pour compléter leur déclaration.

M. Bindschedler

Il faut que le SRPD reste une chose suisse, mais le soutien des Roumains est utile. Il faut les aider dans la mesure où cela ne nous nuit pas.

M. Campiche

Les deux Ambassadeurs roumains aux consultations d'Helsinki se sont déclarés prêts à venir en Suisse.

M. Thalmann

Il faut laisser à notre délégation, dans cette question comme dans les autres, une grande liberté d'action. Toutefois, la formulation du SRPD doit être assez précise pour distinguer notre projet d'autres du même genre. Éviter joint proposition

Roumanie : il faut être très prudent car la Roumanie sera tôt ou tard sous pression de retirer son projet, et ceci constituerait un risque pour nous également. Notre projet devra donc rester une chose séparée.

M. Bindschedler

Volet économique et relations humaines : possibilités pour propositions complémentaires.

M. Thalmann

Où placer le tourisme, sous économie ou sous culture ?

M. Pictet

Il y a un danger de le placer sous économie, car l'URSS pourrait saisir l'occasion pour parler des restrictions de devises

M. Bindschedler

Le tourisme de masse n'a rien à voir avec la culture.

ad 2 b. (Organe permanent)

M. Bindschedler

L'opposition occidentale a diminué à ce sujet, il n'y a pas de raison pour nous de faire opposition si la majorité est pour. Toutefois, il faut rendre évident que le fait d'accepter l'organe permanent à l'ordre du jour ne nous lie en aucune façon.

ad 3 (Organisation de la Conférence)

M. Bindschedler

- a) Le système des trois phases-MAE, commissions, haut-niveau - (MAE ou chefs de gouvernements) semble être chose acquise.
- b) Participation : La participation aux consultations n'engage pas celle à la Conférence proprement dite.

M. Campiche

Il faut être prudent en ce qui concerne la participation et trouver une formule suffisamment souple pour permettre l'admission d'observateurs des pays méditerranéens. La même précaution vaut pour la CEE-ONU pour le volet économique et pour l'UNESCO pour le volet culturel.

Solution probable :

- Participants à pleins droits : les 34 pays prenant part aux consultations
- Observateurs pour différents volets.

M. Brunner

Les Neuf ont insisté à différer la question de la participation en raison du fait qu'à partir du 1er janvier 1973 certaines questions économiques seront du ressort des Communautés. Ceci ne veut toutefois pas dire que les Neuf "disparaîtraient", car cette règle ne vaudra que pour des questions économiques.

M. Probst

Doute que les pays de l'Est accepteraient cette manière d'agir - la France non plus, d'ailleurs.

M. Bindschedler

La Commission de la CEE n'est compétente que pour les questions de politique commerciale. Ce secteur pourrait être très limité.

M. Graber

Pose la question de savoir si la discussion de l'ordre du jour nous engage en quoi que ce soit. Exemple : en acceptant l'inscription du SRPD à l'ordre du jour les autres pays accepteraient-ils également sa substance ?

La même question se pose pour l'organe permanent.

M. Bindschedler

La discussion n'engage à rien.

M. Thalmann

L'URSS ne sera pas d'accord avec cette manière de voir.

ad 3 b. (Lieu et date de la Conférence)M. Campiche

Au début, on était presque sûr que ce serait Helsinki, Or dans les déclarations liminaires peu d'Etats se sont prononcés en faveur de la capitale finlandaise. Il faut que la présidence soit impartiale, ce qui n'est pas assuré en Finlande. A cette incertitude s'ajoute les essais d'entente des deux super-grands derrière les coulisses. Les chances d'Helsinki ne sont pas assurées, mais on ne voit pas d'autres villes qui en auraient davantage.

M. Brunner

Deux surprises dès le début des consultations :

- 1) excellente préparation technique
- 2) "finlandisation de la Finlande", ce qui amena réticence des pays OTAN à appuyer Helsinki, sauf Danemark et Norvège.

Valko chobh.

M. Thalmann

Nous devrions soutenir officiellement la candidature d'Helsinki. A Vienne on est du même avis, quoique les Autrichiens soient eux-mêmes intéressés à héberger la conférence. Toutefois l'Autriche ne portera la candidature de Vienne que lorsqu'une alternative doit être trouvée pour Helsinki.

M. Graber

Nous ne devons pas lancer d'offensive contre Helsinki.

M. Bindschedler

Il faut maintenir Helsinki pour la première phase de la Conférence, mais éviter, pour des raisons tactiques, de nous prononcer trop tôt.

Les Commissions pourront siéger dans des capitales diverses.

Le lieu de la conférence finale doit être laissé ouvert.

M. Probst

Se demande s'il est utile de faire siéger les commissions à différents endroits (problèmes de coordination).

M. Campiche

Il est probable qu'il y aura trois grandes commissions avec trois sous-commissions pour chacune d'entre elles. Ainsi, pour la "commission Sécurité", il y aura les sous-commissions

- 1) sécurité générale
- 2) sécurité militaire
- 3) organe permanent.

D'après le projet français, tous les 34 ^{pas} pays devraient avoir le droit de siéger aux commissions. Par contre la France n'a pas émis l'idée sur l'emplacement des commissions.

Il paraît toutefois exclu que toutes les commissions puissent siéger à Helsinki.

Les Neuf sont acquis au papier français, dit Paris.

M. Brunner

Pour les questions économiques on cite Genève, pour la sécurité Paris, pour la culture Bucarest. *ou B.*

M. Graber

On voit difficilement les commissions quitter Helsinki si elles restent ensemble.

M. Thalmann

Dans la question du lieu de la Conférence notre attitude reste la disponibilité. Nous n'allons pas nous battre. Si pour des raisons pratiques on choisissait Genève pour le volet économique, nous serons d'accord.

M. Probst

On pourrait attirer l'attention de la Conférence au fait que la CEE-ONU est à Genève et serait disponible pour fournir l'infrastructure. Stanovnik est prêt et n'attend que d'être appelé.

M. Graber

Notre attitude quant au lieu est à mi-chemin entre l'abstention et la barricade.

M. Bindschedler

Il faut établir le principe que les commissions se réunissent autre part qu'à Helsinki, Les Finlandais semblent être du même avis.

M. Brunner

Bien du monde parle de Genève, il faut que l'on soit prêt. 2

M. Pictet

Il faudrait savoir ce que l'on attend du pays hôte du côté secrétariat. Les MBFR ne peuvent pas venir à Genève parce que tout le personnel technique est à Helsinki.

M. Brunner

Question des frais : A partir de la grande Conférence, les frais seront partagés au pro rata des participants.

M. Probst

Se demande dans quelle mesure Moscou sera d'accord à faire participer la CEE-ONU à la Conférence. Dans l'optique de l'URSS la CEE-ONU ne devrait pas servir de remplaçant à l'organe permanent.

M. Thalmann

Si en acceptant Genève on utilise les services de la CEE-ONU, les autres pays candidats pour héberger une commission n'auront pas les mêmes moyens.

M. Probst

Nous ne voulons pas une prolifération des organes.

M. Pictet

Rend attentif au fait que l'ECOSOC siège à Genève pendant tout le mois de juillet. Le CIC sera prêt en ce moment mais sans personnel, puisque il ne dispose pas de staff permanent.

M. Bindschedler

Les commissions ne siégeront pas avant les vacances d'été puisque la première phase de la conférence aura lieu au plus tôt en juillet.

ad 4. (Coopération entre les Neutres)M. Thalmann

Attitude de l'Autriche : On m'a répété à Vienne combien on est prêt à collaborer avec nous.

M. Graber

A parlé à Kirchschräger lors de la réunion du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Paris.

M. Campiche

Il y a une sorte de timidité autrichienne qui ressort davantage par opposition à l'attitude des Suédois.

M. Brunner

Chaque fois qu'un Neutre parlait il y avait un concours spontané (Malte par exemple).

M. Campiche

Pour le SRPD par exemple les pays méditerranéens nous suivent, les contacts bilatéraux continuent d'être utiles.

M. Thalmann

Projet autrichien de "Conseil de sécurité pour l'Europe" n'a pas été mentionné à Vienne. On a parlé uniquement du plan Kreisky (Proche-Orient) et du plan Kirchschräger qui est empreint du désir d'être couvert par un traité qui comprendraient les Américains. Par ce biais les USA pourraient prendre des responsabilités européennes. Mais la même chose est valable pour l'URSS.

M. Campiche

Presque pas de coordination entre les Neutres. Les réunions du début se sont avérées inutiles.

Finlande : le mutisme des Finlandais les isole. C'est un mutisme qui fait du bruit.

Suède : Comme nous, la délégation suédoise jouit de beaucoup d'indépendance vis-à-vis de sa capitale. Nous sommes parmi les rares délégations qui ont cette liberté. C'est un grand avantage.

ad 5. (Méditerranée)M. Campiche

Avons fait allusion à ce problème dans déclaration liminaire. Ceci fut bien accueilli par les pays intéressés, notamment Algérie et Tunisie.

Les représentants du Magreb ne veulent pas parler du Proche-Orient. Par contre les Egyptiens disent qu'à un certain moment la Conférence devrait manifester son intérêt à ce problème. Ils envisagent diverses méthodes tout en estimant qu'il serait prématuré

de se fixer sur l'une ou l'autre. Celle d'un "groupe des sages" retient l'intérêt.

M. Brunner

Les Algériens ont pu "officialiser" leur document grâce aux Italiens. Si des pays tels que la Suisse et l'Autriche sont prêts à discuter de ces problèmes, c'est un point de gagné. Il ne faut pas que les pays de la Méditerranée soient les seuls à en parler. Par contre la DDR est farouche en disant qu'une telle discussion l'obligerait à être l'ennemi des Arabes.

M. von Arx

L'Algérie craint qu'après la CSCE les tensions en Europe ne se déplacent vers la Méditerranée.

M. Bindschedler

Nous devons rester ouverts envers les soucis de ces pays. Toute solution à par celle de leur participation à part entière à la CSCE est acceptable. C'est également une chance de resserrer nos liens avec le monde arabe.

M. Graber

Poursuivons dans cette voie.

M. Campiche

La question du lien CSCE-MBFR pourra devenir actuelle en janvier déjà. A ce moment on en saura aussi davantage sur les consultations MBFR.

Les Américains seraient prêts à lâcher du lest. à la CSCE pour obtenir ce qu'ils veulent aux MBFR, les Russes font le contraire.

M. Brunner

Les dates arrêtées entre Kissinger et Breschnev seront peut-être bouleversées. Beaucoup de pays sont de l'avis qu'il faut un lien avec les MBFR. Dans les coulisses on nous offre de l'information bilatérale sur les MBFR.

M. Graber

Je ressens une certaine gêne en disant d'un côté que les MBFR ne nous intéressent pas et en demandant en même temps de l'information sur leur déroulement.

M. Campiche

Dans le projet français de mandat, il y a également un volet militaire, qui se limite toutefois aux "mesures pour accroître la confiance".

M. Graber

Je comprends l'utilité d'un parallélisme dans le temps.

M. Bindschedler

(en réponse à la question posée par le Chef du Département)

Il y a risque que Washington et Moscou se mettent d'accord derrière le dos des Neutres. Le lien que nous demandons a aussi pour but d'influencer les MBFR. Certains Etats pensent que la CSCE pourra être représentée aux MBFR par un observateur.

Il ne faut pas abandonner tout à fait cette idée. L'idée des Français nous semble fausse parce qu'il se privent de toute influence sur les MBFR.

M. Graber

Les absents n'ont pas toujours tort. Souvent leur influence est plus grande que celle des Etats présents.

M. Campiche

Pas de raison de se mettre en avant dans cette question, il y a tant d'autres qui le feront.

M. Bindschedler

La Suisse ne devra pas être la première.

7. Questions

M. Nussbaumer

Quelles sous-commissions sont prévues en matière économique ?

M. Campiche

On parle de quatre sous-commissions, dont une sur les échanges mutuellement favorables et une sur l'environnement.

8. Reprise des Consultations d'Helsinki le 15 janvier 1973

M. Campiche

Il faut s'attendre à une nouvelle tentative soviétique de faire une conférence marathon. Les Russes en ont les moyens, les Américains aussi. Mais une telle conférence ne pourra ^{avoir qu'en} être ~~qu'~~ à la faveur des Soviétiques. Il faudra donc empêcher un tel développement dès la reprise des débats le 15 janvier 1973.

M. Brunner

Donne, en conclusion de la séance, quelques aperçus des à-côtés des Consultations (réunion chez le Doyen du 20 novembre, affaires des sièges supplémentaires attribués aux délégations des "quatre Grands", "incident roumain", reportage de la radio finlandaise sur un soi-disant "affrontement franco-roumain" etc.).

Le point de l'ordre du jour No. I (volet économique) sera traité à la prochaine réunion du groupe de travail.

fin de la séance à 18.00 heures